



David Wagner

Député

Luxembourg, le 22 janvier 2026

Concerne: Question parlementaire relative à l'application provisoire des accords avec le Mercosur

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je voudrais poser la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

Le vote du Parlement européen le 21 janvier 2026 en faveur d'une résolution demandant un avis de la Cour de justice sur la compatibilité avec les traités de l'accord de partenariat et de l'accord intérimaire sur le commerce proposés entre l'Union européenne et le Mercosur aura un effet suspensif sur la ratification. Malgré ce vote se pose la question de l'application provisoire des accords qui peut être décidée par la Commission européenne. A ce sujet, Madame la Présidente de la Commission européenne a annoncé vouloir sonder la position des gouvernements des différents États membres de l'Union européenne.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre :

Quelle est la position du gouvernement quant à une éventuelle application provisoire des accords?
Pouvez-vous me donner les motivations de la position du gouvernement?

Avec mes salutations respectueuses,

David Wagner

Député